



# AROMAS (39)



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome I (1854)**

*Arromaz,*

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier et du canton d'Arinthod, perception et distribution de poste de Thoirette ; succursale ; à 18 km d'Arinthod et 85 de Lons-le-Saunier.

Il est bâti au fond d'une vallée formée par les chaînons jurassiques de la rive droite de l'Ain, et limité à l'est par Thoirette et Ceffia, à l'ouest par Arnans et Germagna (Ain), au nord par Villeneuve, Charnod et Vosbles, au sud par Saint-Maurice-d'Echazeaux (Ain). Burigna, Mont-Didier, le Petit-Marsonnay, Marsonnas, l'Hôpital, Marcia, le Mollard, Vers-les-Perrier, font partie de la commune.

Le territoire est traversé par la route départementale n° 9, d'Orgelet à Nantua et à Bourg, les chemins vicinaux tirant à Thoirette, à Charnod, à Arnans, à Marsonnas, à Burigna, à Germagna, de Burigna à Thoirette, de l'Hôpital à la route départementale de Bourg à Nantua, de l'Hôpital à Saint-Maurice-d'Echazeaux, et de Mont-Didier à la route départementale de Bourg à Nantua. Il est arrosé par les biefs du Moularet, de Bourbouillon et du Pré-Martin.

Population : en 1790, 850 habitants ; en 1846, 806 ; en 1851, 755, dont 380 hommes et 375 femmes ; population spécifique par km carré, 55 habitants ; 165 maisons, savoir : à Aromas, 55 ; à Burigna, 49 ; à Mont-Didier, 9 ; au Petit-Marsonnay, 7 ; Vers-les-Perrier, 2 ; à Marsonnas, 13 ; à l'Hôpital, 19 ; à Marcia, 9 ; au Mollard, 2 ; 175 ménages. Les filles émigrent pour aller à Lyon être ouvrières en soie.

État civil : Les registres les plus anciens de l'état civil remontent à 1682.

Vocabulaire : saint André.

Série communale déposée aux Archives Départementales où Aromas a reçu les cotes 5 E 121/1 et /2. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 87, 3 E 1678 à 1686, 3 E 8213 et 8214, 3 E 10355 à 10357 et 3 E 11087. Tables décennales : 3 E 1092 à 1100.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 85 et 86, 5 Mi 1191, 2 Mi 526, 2 Mi 1666, 5 Mi 5, 5 Mi 1183.

Cadastre : exécuté en 1831: surface territoriale 1398<sup>h</sup> 29<sup>a</sup>, divisés en 9906 parcelles que possèdent 431 propriétaires, dont 107 forains ; surface imposable 1375<sup>h</sup> 64<sup>a</sup>, savoir : 694<sup>h</sup> 07<sup>a</sup> en terres labourables, 286<sup>h</sup> 46<sup>a</sup> en pâtures, 253<sup>h</sup> 28<sup>a</sup> en bois, 109<sup>h</sup> 93<sup>a</sup> en prés, 9<sup>h</sup> 66<sup>a</sup> en friches et murgers, 6<sup>h</sup> 50<sup>a</sup> en jardins et chenevières, 6<sup>h</sup> 19<sup>a</sup> en vignes, 5<sup>h</sup> 51<sup>a</sup> en broussailles, et le surplus en sol des propriétés bâties ; revenu cadastral 12.111 fr. ; contributions directes., 2656 fr. 80 c.



Sol fertile, produisant beaucoup de blé et d'autres céréales dont on exporte les deux tiers, et du vin pour la consommation des habitants, qui fréquentent habituellement les marchés de Nantua, de Bourg et d'Oyonnax. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

Il y a sur le territoire de nombreuses et excellentes carrières de pierre à bâtir et de taille, de sable très estimé, et de la marne qu'on ne sait pas utiliser.

Une fruitière produit annuellement 9000 kg de bon fromage.

On compte dans la commune un moulin à deux tournants, et cinq auberges.

Foires : le lundi après les Quatre-Temps de mars et de juin, le 2 mai, le 30 août, le 30 septembre et le 1<sup>er</sup> décembre.

Le commerce principal porte sur les bêtes à cornes, les moutons, la draperie et la quincaillerie.

Biens communaux : Une église, un cimetière, un presbytère, une maison d'école pour les garçons, contenant le logement de l'instituteur, et une salle d'étude fréquentée en hiver par 70 élèves ; une maison d'école de filles, contenant le logement de l'institutrice et la salle d'étude fréquentée en hiver par 60 élèves ; 5 fontaines, un puits communal, un lavoir, un abreuvoir et 130<sup>h</sup> 78<sup>a</sup> de propriétés d'un revenu cadastral de 399 fr. 93 c.

Bois communaux : Aromas possède 109<sup>h</sup> 84<sup>a</sup> de bois, dont 3<sup>h</sup> 26<sup>a</sup> en exploitation annuelle ; la section de Burigna, 63<sup>h</sup> 37<sup>a</sup>, dont 1<sup>h</sup> 02<sup>a</sup> en exploitation annuelle ; celle de l'Hôpital, 15<sup>h</sup> 52<sup>a</sup> dont on fait une coupe biennale tous les 24 ans ; Mont-Didier, 55<sup>h</sup> 70<sup>a</sup>, dont 1<sup>h</sup> 05<sup>a</sup> en exploitation annuelle ; Marsonnas, 4<sup>h</sup> 06<sup>a</sup>, dont 13<sup>a</sup> en exploitation biennale ; essences dominantes : chêne et charme.

Budget : recettes ordinaires, 4457 fr. 29 c. ; dépenses ordinaires 4457 fr. 29 c.

Bureau de bienfaisance : *revenu ordinaire 25 fr.*

## NOTICE HISTORIQUE

On ne sait absolument rien de l'origine et des commencements d'Aromas. Jusqu'à présent aucun débris antique n'est venu révéler son existence gauloise ou gallo-romaine. Il est probable qu'il fut fondé par les Burgundes qui, au V<sup>e</sup> siècle, occupèrent le pays des Sébusiens, ou par la colonie d'Insubres, qui vint, au VIII<sup>e</sup> siècle, des Etats de Venise s'établir dans la Bresse. Le premier document écrit qui mentionne un hameau de cette localité, est l'acte d'association par lequel Aymon, prieur de Gigny, plaça, en 1191, une partie des biens de son monastère sous la protection et la garde d'Etienne II, comte de Bourgogne. Il fut convenu, à l'égard du village de Marcia, que le droit d'habitation à exiger des nouveaux résidents appartiendrait par moitié aux contractants, et que les cens en argent et en avoine resteraient la propriété exclusive des religieux. En 1330, le sire de Thoire-et-Villars inféoda à Perraud ou Perret de Gigny, chevalier, le village d'Aromas en toute justice, à l'exception de l'exécution des condamnés à mort qu'il se réserva. En 1261, Guillemette donna à Etienne de Coligny, sire d'Andelot, son frère, le château de Mont-Didier. Le hameau de l'Hôpital tire son nom d'un hospice fondé dans ce lieu, dont les biens furent réunis plus tard à l'Hôtel Dieu de Bourg, qui y possède encore un domaine.

Seigneurie : Le mandement ou châtelainie de Mont-Didier comprenait Aromas, Burigna, l'Hôpital, Marcia, Marsonnas, Mont-Didier, Saint-Maurice-d'Echazeaux, Racousse, une partie de Corveyssia, et, jusqu'en 1582, Coisia et Chaléa. Cette seigneurie était, dans le principe, un membre de la grande sirie du Revermont, et fit partie, jusqu'en 1789, la province de Bresse. Elle avait pour chef-lieu le château de Mont-Didier, *castrum Montis Dideri*, bâti sur le sommet d'une montagne. De la cime de ce rocher, on jouit d'une vue magnifique, qui s'étend sur la Bresse, le Bugey et le comté de Bourgogne. L'œil y découvre une foule de bourgs, de villages, les nombreuses ruines de châteaux éparses sur le Mont-Jura, les vallées pittoresques de la Valouse et de l'Ain, et au fond de ce panorama vraiment magique, les Alpes neigeuses de la Savoie. Ce château, construit du XI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, était une des forteresses importantes du pays. Des escarpements à pic le rendaient inaccessible à l'est, à l'ouest et au nord. Une ceinture de murailles enveloppait le plateau de la montagne. La face méridionale était défendue par un large fossé creusé

dans le roc, par une porte avec pont-levis, placée entre deux tours, et par une énorme tour massive qui formait l'angle sud-ouest de la muraille. Un corps de bâtiment, divisé en grandes salles, s'appuyait contre le mur occidental. L'enceinte du castrum renfermait plusieurs maisons inféodées à de riches vassaux, parmi lesquels figurait un Tholongeon. L'une des tours s'appelait *Tour d'Andelot*, une autre la *Tour-Ronde*, c'est celle qui subsiste encore, une troisième la *Tour de la Chapelle*. Elle contenait effectivement une chapelle dédiée d'abord à saint Martin, puis, à partir de 1487, à saint Georges. Elle était desservie par un chapelain, qui était tenu d'y célébrer trois messes par semaine. Après la destruction du château, cette chapelle fut transférée dans l'église d'Aromas. Les sujets de toute la châtelainie avaient droit de retraite au château pour leurs personnes et pour leurs biens, à charge d'y faire le guet et garde en cas d'éminent péril, et de fournir à ses menus emparements. C'est dans cette forteresse que résidait le châtelain, que se livraient les redevances en nature, et que les vassaux venaient faire hommage de leurs fiefs.



Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse sur le territoire et les habitants de la châtelainie. Le châtelain jugeait les causes en premier ressort. Sous les sires de Baugé, on appelait des décisions du châtelain au sire de Baugé lui-même, qui prononçait d'après l'avis de son conseil, composé de gens d'église, de gentilshommes et de docteurs en droit. Ce siège de justice fut transféré à Bourg, sous Amé IV, comte de Savoie. Dès ce moment, les appels furent portés au bailliage de Bourg, et en dernier ressort au comte de Savoie. François 1<sup>er</sup> ordonna, en 1535, que les appels du juge de Bresse se porteraient au parlement de Dijon. Le seigneur instituait, outre son juge, un procureur fiscal, un greffier, un tabellion à Mont-Didier, et un notaire à Aromas. C'est dans ce dernier lieu que se tenaient les assises du juge, et que demeuraient les officiers de justice. Il y avait au hameau du *Molard* un signe patibulaire à trois piliers pour les exécutions capitales, et sur la place publique d'Aromas, un pilori à simple pilier pour l'exposition au carcan.

Avec la haute justice et en grande partie comme dépendant d'elle, le seigneur avait les amendes, les redevances foncières consistant en froment, avoine et poules, les langues des grosses bêtes de boucherie, les corvées, la banalité du four et des moulins, les lods et ventes, les épaves, les péages, la retenue ou le retrait féodal, les forêts, les montagnes du territoire, la chasse et la pêche, l'usage exclusif des cours d'eau, la montre et la rendue d'armes, le patronage des églises et chapelles, le droit de halles à Aromas, les foires et marchés, la mesure particulière, les droits de tâche perçus sur tous les communaux cultivés, la main-morte, le droit de passer gratis sur le pont de Thoirette.

Seigneurs de Mont-Didier : En 1261, Guillemette donna le châtel de Mont-Didier à Etienne de Coligny, son frère, sire d'Andelot, qui l'inféoda en 1270 à Humbert de Chambut. En 1285, ce dernier vendit ses droits à Guillaume Galafin, chevalier. Le comte Amé IV de Savoie acheta la totalité de cette terre et l'inféoda en 1304 aux sires de Thoire-et-Villars.

Par suite de l'inféodation qui fut faite, en 1460, à Philippe de Savoie, du comté de Baugé et de la seigneurie de Bresse, Mont-Didier passa sous la domination savoisiennne. Le comte de Baugé le remit à charge de rachat perpétuel, le 25 avril 1471, à Claude de la Balme ou de la Baume, comte de Montrevel, des mains duquel il le retira quelques années après. Mont-Didier fut réuni à la couronne de Savoie, quand le comte de Baugé fut fait duc de ce pays ; et il y resta jusqu'à ce que le duc Philippe, voulant s'acquitter de 10.000 francs qu'il avait constitués en dot au profit d'Antoinette de Savoie, sa fille naturelle, femme de Jean de Grimaldi, prince de Monaco, lui engagea la seigneurie de Mont-Didier en 1490. Il la retira du prince de Monaco. Le 15 avril 1569, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, afin de subvenir aux frais de la reconstruction du fort de l'Annonciade, dans la ville de Rumilly, vendit le château et la seigneurie de Mont-Didier à messire Jean de Cornod, dit de Seyturier, son écuyer d'écurie. Cette vente fut ratifiée la même année par la princesse Marguerite de France, duchesse de Savoie. La terre de Mont-Didier fut incorporée à celle de Cornod, et érigée en baronnie par lettres-patentes du duc de Savoie, du 14 février 1582. Cette baronnie resta dans la maison des Seyturier jusqu'en 1701, époque à laquelle elle fut adjugée judiciairement sur dame Claude-Louise-Marie de Seyturier, veuve de François de la Poype, à Jean-Claude de Montagu, son gendre. Le marquis Jean-Claude de Montagu mourut en 1755, après avoir disposé de ses biens en faveur de Jeanne-Thérèse de Montagu, sa sœur, épouse de François de la Poype, comte de Serrières, dont la postérité a possédé Mont-Didier jusqu'à l'expiration du régime féodal.

La maison de Chalon prétendait à la suzeraineté de cette place importante. Tristan de Chalon, comte d'Auxerre, et plus tard le prince d'Isenghien, en tirent hommage au comte de Bourgogne. Mais jamais les





possesseurs de Mont-Didier ne se sont regardés comme vassaux de cette maison. Ils ont toujours fait hommage aux seigneurs de Bresse.

Seigneurie d'Aromas : Nous avons vu que la seigneurie d'Aromas avait été inféodée, en 1330, par le sire de Thoire-et-Villars à Perraud ou Perret de Gigny en toute justice, à l'exception du dernier supplice. Ce dernier épousa Allemande de Lavieu, et de ce mariage naquirent deux filles, Antoinette et Béatrix de Gigny, par lesquelles a fini cette maison.

Antoinette de Gigny, dame d'Aromas, fut mariée en 1400 à Antoine du Chiel, chevalier. Lors de l'inféodation faite en 1400 à Philippe de Savoie, la terre d'Aromas fut incorporée à celle de Mont-Didier.

Guerres, sièges : En 1364, le mandement de Mont-Didier fut ravagé par une bande d'écorcheurs ; en 1384 par Jean de Rupt, chevalier, qui traita avec Humbert, sire de Thoire-et-Villars, au sujet des dommages qu'il lui avait causés. En 1468, Louis XI, voulant se venger de Philippe VII, comte de Savoie, qui s'était jeté contre lui dans le parti du duc de Bourgogne, envoya en Bresse deux mille hommes, commandés par Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Comminges. Ce capitaine commit dans le pays toutes sortes de dégâts et de cruautés. Les villages de la seigneurie de Mont-Didier furent dévastés. Il en fut de même en 1535, lors de la guerre qui éclata entre Charles III, duc de Savoie, et François 1<sup>er</sup>. De nouveaux désastres signalèrent la guerre d'Henri II contre Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, en 1559, et la conquête de la Bresse par le maréchal de Biron, au nom d'Henri IV, en 1595. A partir de ce moment, le château de Mont-Didier ne présenta plus que des ruines.

Peste : La peste, qui fit invasion dans les environs d'Arinthod en 1656, décima la population d'Aromas.

Circoncriptions diverses : En 1737, la paroisse d'Aromas, qui faisait partie de l'archiprêtré de Treffort et du diocèse de Lyon, en fut démembrée pour être réunie au diocèse de Saint-Claude.

En 1789, Aromas fut compris dans le département du Jura, et érigé en chef-lieu d'un canton du district d'Orgelet. Ce canton comprenait les communes d'Aromas, Burigna, Ceffia, Chaléa, Charnod, Coisia, Cornod, l'Hôpital, Montfleur, Mongefond, Thoirette, Villette-lez-Cornod et Villeneuve-lez-Charnod. Il a été supprimé en 1801.

Etat actuel : Les maisons d'Aromas sont généralement bâties en pierre, et les toitures très plates couvertes en tuiles creuses. Elles ont presque toutes un étage au-dessus du rez-de-chaussée. L'intérieur est loin de répondre à l'extérieur. Le presbytère satisfera parfaitement aux besoins de sa destination, lorsqu'il sera terminé. L'église, composée d'une nef, d'une chapelle au sud et de deux au nord, est trop petite. La nef, modernisée, a conservé quelques parties qui paraissent remonter au XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle. Le chœur, la première chapelle nord et la porte principale, sont du style ogival tertiaire. Au devant de l'église est une magnifique croix en pierre du XIV<sup>e</sup> siècle. D'un côté est le Christ, de l'autre la Vierge tenant l'enfant Jésus. De gracieuses statuettes, représentant saint Pierre et saint André, sont sous chaque croisillon. Le fût de la colonne, servant de base à cette croix, est octogonal ; son chapiteau est décoré de fleurons, et d'autres expansions végétales. L'église est sous le vocable de saint André, patron de la paroisse, dont on célèbre la fête le 30 novembre.

Les traditions mythologiques sont toujours très vivaces dans ce village. Les dames blanches, les esprits follets, le chasseur, semblent encore hanter cette contrée.

M. Jannet, maire d'Aromas, suppléant de M. le juge de paix, administre cette commune avec le zèle le plus louable. Choisi arbitre dans toutes les contestations, il parvient à concilier sans frais tous les habitants, qui regardent ses avis comme des jugements sans appel.